

D'une faïsse à l'autre

Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze - N°13

Faïsse : « Bande de terre soutenue par un mur »

Le terme faïsse ou faïsse (en patois français local) désignait les « terrasses de culture ». Bon nombre de géographes et historiens ont supposé que depuis les temps médiévaux (sans aucune certitude) que les cultures en terrain pentu avaient nécessité des aménagements en terrasses pour plus de commodité, comme on peut encore l'observer sur les flancs du Mont Ventoux ou dans les Cévennes. Depuis sa création en octobre 2014, le Bulletin Municipal d'Informations de Lamelouze n'avait pas encore de nom, et cela manquait quelque peu à son identité. Le nom « d'une faïsse à l'autre » est venu spontanément, car ces dernières dessinent la commune de Lamelouze. Ce nom sous-entend également que le Bulletin municipal tient informé les lamelouziens de ce qui se passe sur chacune de leurs faïsses.



Recevoir le bulletin municipal autrement

Ce bulletin est consultable également sur le site internet communal www.lamelouze.fr
Si vous souhaitez dorénavant, le recevoir par courriel, merci de nous communiquer votre adresse mail, en écrivant en mairie :
communedelamelouze@orange.fr et d'indiquer en objet « **bulletin municipal** »

PAR CES TEMPS TROUBLES....

L'épidémie de Covid19 faisant toujours de très nombreuses victimes, il est important de rappeler que chacun soit prudent, pour lui-même et pour les autres. Le port du masque est obligatoire sur la commune, comme dans tout le département.

Le confinement est en place jusqu'au 1^{er} décembre 2020, un point sera fait dans 15 jours.

Les communications préfectorales sont affichées à la mairie ainsi qu'au panneau situé aux Appens, sur la D432, et sur le site www.lamelouze.fr

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

La cérémonie aura lieu le lundi 11 novembre 2020

À 11h00 - Place de la Mairie.

En présence des élus uniquement

SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES

Le conseil municipal a voté la participation de la commune **en soutien *aux* communes sinistrées lors des épisodes cévenols gardois et héraultais du 19 septembre à hauteur de **2 euros par administré. *Au final, la somme de 300 euros sera versée à l'Association des Maires Ruraux du Gard.* (**corrections apportées*)

HOMMAGE A SAMUEL PATY

Le conseil municipal exprime sa très vive émotion et son soutien à la famille, aux collègues et aux élèves de Samuel PATY victime d'un acte odieux et barbare pour avoir enseigné à ses élèves les valeurs essentielles de la République dont la laïcité et la liberté d'expression.

Le 29 octobre, trois personnes sont victimes du terrorisme à Nice... et d'autres encore.



AU PLUS PRES DE CHACUNE ET DE CHACUN

Fin août, Mme Martine LHERNAULT /SOUSTELLE et ses trois enfants, venus passer quelques jours à Lancize, se sont trouvés en grande difficulté et ont vécu un drame.

Les voisins de Lancize étaient fort inquiets à juste titre. Après dix jours de survie et de silence, la famille a pu se doucher, être vêtue de vêtements propres et chaussures grâce aux dons, prendre un grand goûter avant d'être logée en sécurité.

Un GRAND MERCI à toutes et tous :

- Particulièrement à M. et Mme SOUBRAS, Mmes BENOIT, VASCONCELOS, et MM., BAYLE, BIONDINI, JUSTES pour leur alerte, leur attention, leurs recherches de solutions et leur générosité.
- A la Gendarmerie de La Grand Combe également, qui a coordonné les opérations, en partenariat avec Mme Laure BARAFORT, M. Thierry SOUSTELLE, M. Bruno BIONDINI, M. David JUSTES.
- Aux chasseurs de l'équipe de BRANOUX et des administrés de la commune, aussi qui ont été mandatés par la gendarmerie pour la recherche de M. LHERNAULT.
- Aux élus qui se sont portés volontaires pour participer à cette recherche.

Cette grande épreuve passée, la famille est repartie en Normandie. Les enfants y étaient attendus pour la rentrée scolaire, sous l'œil bienveillant de leur oncle et tante.

Le département du Gard et la commune ont participé aux frais d'obsèques.

Un don a été fait à l'attention des enfants au nom du Conseil municipal.

Avec tous nos vœux d'une reconstruction et d'une suite de vie plus sereine et meilleure.



LA CHEVRERIE COMMUNALE

Logan CEBRIA et Tony GUILLOT, les chevriers, installés depuis 2013 sur la commune, ont développé un projet personnel sur la commune des Salles du Gardon. Ils démarreront en 2021.

La Chambre d'Agriculture du Gard a lancé un appel à candidature pour leur remplacement. Une dizaine de candidats se sont positionnés. Ceux qui en ont fait la demande, ont été reçus en mairie. La Chambre d'Agriculture fait une première sélection et viendra présenter les candidats retenus. C'est au Conseil Municipal que reviendra la décision finale.

TRAVAUX

- **Réfection du mur à l'arrière du bâtiment communal**

Début juillet, du 15 au 18 inclus, des travaux de déblaiement et de consolidation ont été effectués derrière la salle municipale et le temple de la commune. C'est l'entreprise Jouvert du Pradel qui a œuvré durant plusieurs jours afin d'assainir le talus et évacuer plusieurs mètres cubes de pierres et de terre effondrés à la suite des intempéries d'octobre 2019. Pour éviter un nouvel effondrement et maintenir la terre, un nouveau mur en pierre a été bâti ainsi qu'une végétalisation du talus viendra finaliser ces travaux.

Avant...



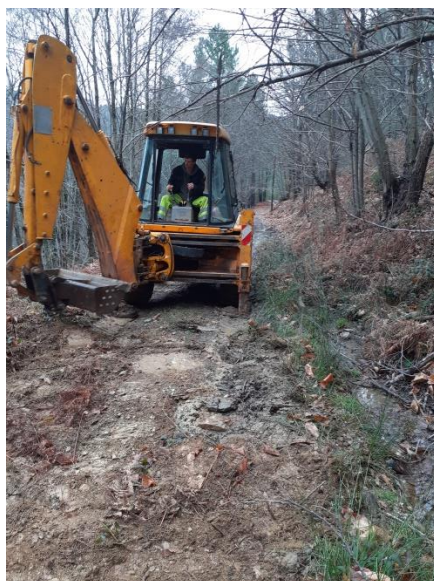


Après...



- **Entretien des routes communales**

- Chemin de la Nougarède – Son entretien a été effectué fin août, profitant du matériel de l'entreprise Jouvert déjà sur la commune.
- Route de Peyraube - un accord écrit a été signé entre les mairies de Soustelle et Lamelouze à ce sujet.
- DFCI Moulinas – la piste a été améliorée
C'est par une convention au sein du SIVU Lamelouze/Saint Martin de Boubaux que ce travail peut avoir lieu.



➤ **Débroussaillage des routes communales**

Il a été assuré, comme chaque année, par l'association d'insertion « Les Jardins du Galeizon » basée à Cendras.

Eric PRIVAT a complété en débroussaillant : les chemins de la Nougarède, une partie de la route de Peyraube (un accord écrit a été signé entre les mairies de Soustelle et Lamelouze).

➤ **Coupe des pins sur parcelles communales** a eu lieu en septembre, le confinement a empêché de le faire plus tôt dans la saison. Les copeaux sont dorénavant à l'abri.



➤ **Débarrassage des copeaux**

Les personnes intéressées par la récupération d'anciens copeaux, peuvent aller les chercher sur le chemin du Bois de Rame un peu plus bas que la Chèvrerie à droite. Merci de vous signaler en mairie.

• **OLD - Obligations Légales de Débroussaillage**

Le deuxième passage de contrôle des parcelles soumises aux Obligations Légales de Débroussaillage sera fait en novembre 2020.

• **ENEDIS**

➤ **Bouclage ENEDIS Lamelouze - St Martin de Boubaux**

A l'initiative d'ENEDIS, un bouclage Gard/Lozère a été mis en place fin juillet, les câbles sont enterrés. La mise en service est prévue pour la fin de l'année, ce qui permettra d'éviter les pannes d'approvisionnement en électricité sur la commune.

Le goudronnage est en cours.



➤ **Pour information :**

Les compteurs LINKY seront installés sur la commune au cours du mois de décembre 2020.

Les particuliers qui souhaiteraient s'y opposer se verront facturer les relevés de leur compteur électrique.

➤ TELEPHONIE

Cet été, le lot de difficultés avec les services d'Orange : poteaux arrachés par des camions sur le chemin de la Chèvrerie et sur la RD 532, mettant en pannes des quartiers entiers, Bois de Rame et Lancize, entravant le télétravail et la connexion de tous.

Il faut garder espoir... le 6 octobre 2020, lors d'une réunion, on nous annonçait :

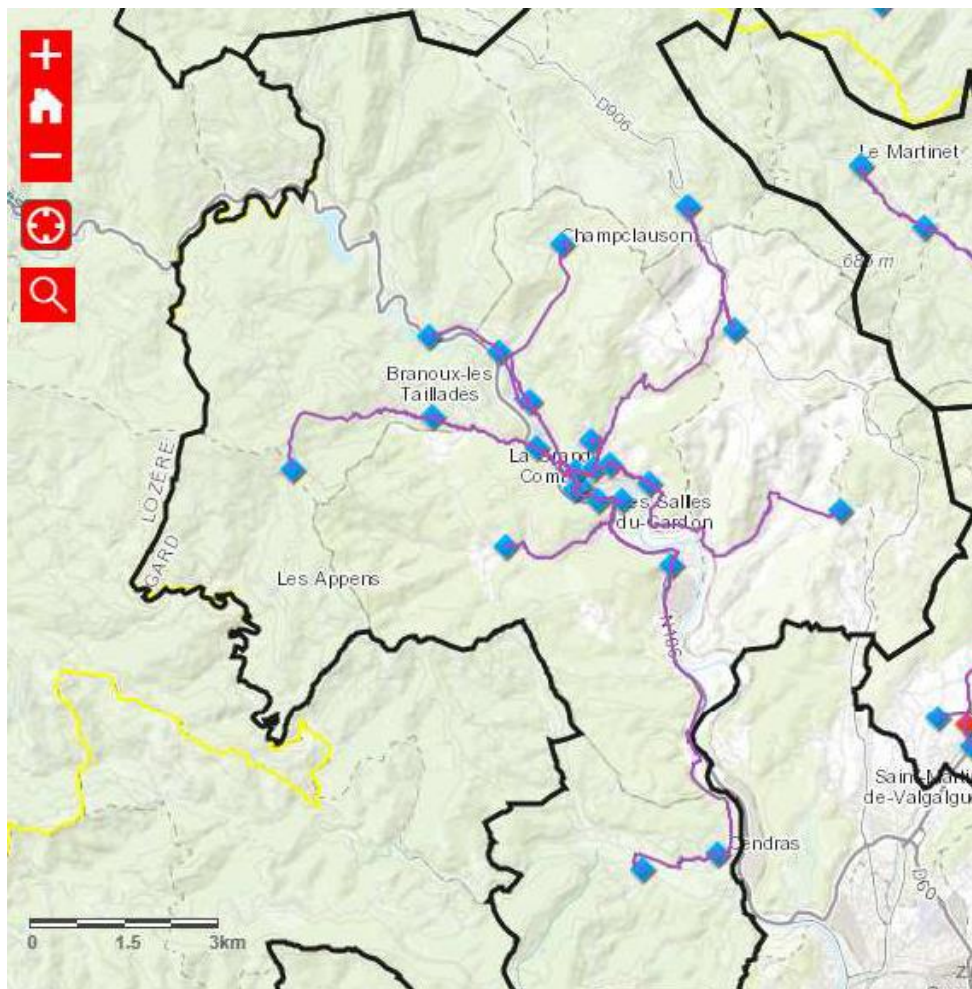
NRO (Nœud de Raccordement Optique) de LA GRAND COMBE

1 NRO, 22 SRO, 9.761 Prises

2020 Déploiement du NRO (Nœud de Raccordement Optique) de LA GRAND COMBE.

2020 Installation des SRO (Sous Répartiteur Optique) et livraison des premières prises.

2021 Déploiement à 100% des 9.761 prises dépendantes du NRO de LA GRAND COMBE.



Pour aller plus loin, voir les sites du Département et de Web Wigard

➤ CHEVRERIE

Les chenaux de la Chèvrerie communale du Bois de Rame ont été remplacés le 9 juin 2020. Ils sont dorénavant en zinc, ce qui leur assure une longue durée de vie.



LA SAISON DES CHATAIGNES

Depuis début octobre, la mobilisation autour de la récolte de châtaignes et la défense des producteurs est en place, d'une part par les rondes de surveillance des élus particulièrement Bruno BIONDINI, troisième adjoint depuis le conseil municipal du 17 septembre 2020 et Jean-Max RENOUX ; d'autre part avec l'appui et la présence efficace sur le terrain de la gendarmerie de La Grand Combe. Un grand merci à tous.

ICI exploitation agricole en activité

CUEILLETTE ET RAMASSAGE INTERDITS



Les fruits et les champignons
appartiennent de plein droit au propriétaire du sol
(article 547 du code civil).

La prise de possession non autorisée de biens d'autrui est du VOL
(article 311-1 du Code pénal). Toute infraction pourra faire l'objet
d'un procès verbal, transmis au Procureur de la République.



Le 6 octobre 2020, le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles a envoyé la lettre suivante :



Cendras, le 06 octobre 2020

A l'attention de

Monsieur le Commandant de Compagnie
Compagnie de Gendarmerie d'Alès
2 Rue du Commandant Viala
30100 ALES

Monsieur Le Commandant de Compagnie
Compagnie de Gendarmerie de Florac
96 Avenue Jean Monestier
48400 FLORAC

OBJET : Demande d'intervention de vos services pour lutter contre les vols de châtaignes

Messieurs,

Depuis près de trente ans, le Syndicat des hautes vallées cévenoles soutient et développe des projets agricoles sur son territoire. Il est au contact quasi permanent des agriculteurs et de la population. Depuis de nombreuses années, il est informé des vols réguliers et parfois organisés sur des propriétés privées et très régulièrement sur des parcelles agricoles. Le syndicat a mis à disposition des agriculteurs et propriétaires une affiche pour informer les « cueilleurs » que le ramassage des châtaignes et champignons était interdit sans autorisation préalable du propriétaire, sous peine d'amende. Sur notre demande ainsi que celle des communes, certaines années, vos équipes ont pu être mobilisées. Vos interventions ont toujours porté leurs fruits : prises en flagrant délit, dissuasion, sensibilisation.

Les châtaignes ont commencé à tomber et nous avons déjà été informés de vols et d'altercations entre propriétaires et pilliers ! Rappelons que la châtaigne n'est pas un fruit sauvage mais un fruit de culture. C'est donc le gagne-pain du propriétaire. La prise de possession non autorisée de tout bien appartenant à autrui est un vol (code pénal art. L.311-1) donc le ramassage de châtaignes non autorisé par le propriétaire constitue un vol. Il faut également préciser que les vols de châtaignes s'accompagnent de plus en plus de vols de matériel de récolte (filets notamment). Ces pertes ne sont pas négligeables pour les agriculteurs!

La filière châtaigne est une activité agricole importante sur notre territoire. Il s'agit d'un revenu non négligeable pour la plupart des exploitations agricoles cévenoles, voire pour certaines, leur seul revenu agricole. Or, cette filière est malheureusement déjà très impactée économiquement par l'arrivée d'un prédateur « le cynips » (qui peut réduire de plus de 80% la production), par les maladies qui se développent sur des arbres fragilisés du fait du changement climatique et par les sangliers qui ne laissent pas le temps aux castanéiculteurs de récolter leur production! Aussi, il nous semble important de lutter contre ces vols qui viennent fragiliser encore un peu plus cette filière.

Aussi, je vous sollicite, au nom des communes membres du Syndicat, pour intervenir sur les secteurs les plus sensibles en organisant des patrouilles d'ici les prochains jours et en donnant une suite, dans la mesure du possible, aux appels d'agriculteurs qui constateraient des flagrants délits. Nous sommes à votre disposition, pour échanger sur cette problématique.

Comptant sur votre mobilisation, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos sincères salutations.

Le Président du SHVC,
Yannick LOUCHE



**SYNDICAT DES
HAUTES VALLEES CEVENOLES**
Place Roger Assenat
30480 CENDRAS
Tél : 04.66.30.14.56
Fax : 04.66.30.48.91

Copie adressée à :

Monsieur Le Sous Préfet d'Alès

Madame Le Sous-Préfète de Florac

Monsieur Le Procureur de la République (TGI Nîmes)

Monsieur Le Procureur de la République (TGI Mende)

Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Salindres-St Martin de Valgagues

Monsieur Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie du Collet de Dèze

Monsieur Le Président de l'association Châtaignes et Marrons du Haut Languedoc

Monsieur Le Président de l'association AOP Châtaigne des Cévennes

Madame La Présidente de l'association La châtaigneraie cévenole

Monsieur le Président de l'association Châtaigne Cœur Cévennes

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Gard

Monsieur Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Lozère

Monsieur Le Président du Parc National des Cévennes

Concrètement, un volume de châtaignes entre 500 kg et une tonne a été récupéré auprès de ramasseurs illégaux.... Et la saison n'est pas finie !

LA GESTION DES DECHETS



Le 21 septembre, les élus de Branoux ont débarassé un monceau de déchets déposés par un de leur administré au Col de La Baraque. Merci à eux ! **La bonne entente entre communes est ici saluée.**

Trop souvent des déchets sont déposés derrière la benne à verre sur la RD 432 aussi.



POUR INFORMATION :

Suite aux différentes sollicitations, l'ensemble des déchèteries d'Alès Agglomération, ainsi que la plate-forme à végétaux de Massillargues-Attuech, restent ouvertes aux jours et horaires habituels. (<https://www.ales.fr/vie-quotidienne/gestion-des-dechets/decheteries-et-vegeterie/>)



DEGATS CAUSES PAR LES SANGLIERS

Malheureusement, chacun déplore les dégâts occasionnés par les sangliers, sur l'ensemble de la commune, certes, mais aussi dans toutes les communes du territoire. Les chasseurs des deux associations de chasse sont présents sur le terrain, mais ne peuvent anticiper les déplacements et les ravages.

REPRESENTATION DE LA COMMUNE

➤ Commissions de l'Agglo

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| Mme BARAFORT Laure | Ruralité - Agriculture - Forêt |
| // | Finances – Fonds de concours |
| M. BIONDINI Bruno | Ruralité - Agriculture - Forêt |
| // | Patrimoine - Historique culturel |
| M. JUSTES David | Chemins de randonnées |
| M. GARNIER Jean-Claude | Ruralité - Agriculture - Forêt |
| M. RENOUX Jean-Max | Chemins de randonnées |
| // | Territoire numérique, nouvelles |

| | |
|----------------------|---|
| | Technologies (TIC) |
| M. PIALAT Romain | Prévention contre la délinquance |
| // | Eau potable |
| M. SOUSTELLE Thierry | Assainissement collectif et non collectif |
| // | Eau potable |
| // | AlèsAggl'eau 2030 |

➤ **Autres structures**

| | |
|--|---------------|
| Mme BARAFORT Laure | Pays Cévennes |
| // | SMIRITOM |
| M. JUSTES David (titulaire) - M. SOUSTELLE Thierry (titulaire) - M. BIONDINI Bruno (suppléant) - M. GARNIER Jean-Claude (suppléant) | SMEG |
| M. GARNIER Jean-Claude | CAUE |

➤ **50 ans du PNC**



Pour aller plus loin, voir le site du Parc National des Cévennes - <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr>

ENQUETE



**Consultation
citoyenne
Agenda 2030**

Un feuillet joint à ce bulletin vous permet de répondre en version papier.

Vous pouvez aussi remplir ce questionnaire en ligne sur le site du Syndicat.

Vous contribuerez ainsi à définir ou compléter les orientations de la politique de développement durable de ce territoire, appelée *Agenda 2030 des Hautes Vallées Cévenoles*.

RÉPONSES ATTENDUES AVANT LE 30 NOVEMBRE

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme en 2019 :

Les associations de chasse recevront la même somme de 200 euros pour 2020. Notez que l'Association des chasseurs Lamelouze-Soustelle verse une participation pour les frais d'eau et d'électricité à la commune de 100 euros.

L'association SENTIERS, par son courriel du 15 juin, nous informe qu'elle ne dépose pas de dossier de subvention pour 2020.

L'association APAL recevra la somme de 750 euros pour 2020.

Pour rappel, pour une demande de subvention, les bilans d'activités, financier, prévisionnel, ainsi que les cerfas correspondants sont à fournir avant le 31 mars de chaque année.

LE REPAS DES AINES

Dans le contexte actuel, le conseil municipal a été unanime : le repas sera remplacé par un colis offert à toutes les personnes de 65 ans et plus. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées très prochainement. Les enfants de moins de 14 ans ne seront pas oubliés.



LES ADRESSES UTILES :

MAIRIE DE LAMELOUZE :

Ouverture au public : mardi et jeudi de 8h00 à 12h00

Tel : 04 66 34 06 77 / mail : communedelamelouze@orange.fr

Le répondeur de la mairie vous indiquera les coordonnées des élus à contacter.

Vous pouvez d'ores et déjà noter :

Mme Laure BARAFORT : 06 61 98 37 73

M. Thierry SOUSTELLE : 06 67 00 65 58 - 09 82 30 87 38

M. Jean-Claude GARNIER : 06 79 20 49 15 - 04 66 86 74 86

ALES AGGLOMERATION :

- Bâtiment ATOME – 2 rue Michelet – 30 100 ALES – tel : 04 66 78 89 00

- Mairie Prim' – 11 rue Michelet – 30 100 ALES - tel : 04 66 56 11 00 –

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

SAMU : 15

En composant le 15, vous contactez un médecin de la permanence qui régule les appels et oriente, le cas échéant, vers le moyen d'intervention le plus approprié.

POMPIERS : 18 ou 112

POLICE SECOURS : 17

En cas d'infraction nécessitant l'intervention immédiate de la police : violences, agression, cambriolage....

ENEDIS : pour les particuliers

En cas de panne : 24h/24 : 09 72 67 50 30 (appel non surtaxé).

REAAL : en cas d'urgence sur le réseau d'eau potable, téléphonez au : 04 66 54 30 90

CENTRE CULTUREL LUCIE AUBRAC – Cendras (garderie des scolaires)

Tel : 04 66 78 69 82

MAISON MEDICALE : Téléphoner au 15

À partir du Jeudi 28 mai 2020 à 20h, les patients pourront venir consulter un médecin généraliste sur les plages horaires habituelles de la Maison Médicale de Garde, dans un local dédié proche de l'entrée des urgences de l'hôpital. Route d'accès aux Urgences de l'Hôpital (chemin des potences)

Du lundi au vendredi de 20h à minuit, le samedi de 9h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8h à minuit..

PÔLE de SANTE

50 Impasse du Clocher - 30110 CENDRAS – 04 34 24 22 09 ou 04 66 43 08 76
deux médecins généralistes, un pédiatre, une kinésithérapeute

MAISON DE SANTE SIMONE VEIL

12 rue de la république – 30110 LA GRANDE COMBE
04 66 34 17 99

CABINETS INFIRMIERS DU SECTEUR :

1. Fambesous quartier Florac – 30530 PORTES - Tel : 06 58 53 34 56
2. 30 110 BRANOUX - Tel : 06 14 77 57 23 – 06 18 79 32 09